

CHARTRE des DROITS et des DEVOIRS des LYCEENS DU LYCEE BAUDELAIRE

Le Lycée est un lieu d'instruction, d'éducation, de vie collective et d'apprentissage de la citoyenneté et de la vie en société où s'appliquent les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité. La mise en pratique de ces valeurs au sein du Lycée permet d'offrir un cadre de vie protecteur et propice aux apprentissages et à la réussite de tous.

Pour cela, chacun doit connaître, s'approprier et appliquer la REGLE COMMUNE ou Règlement Intérieur du Lycée Charles BAUDELAIRE qui procède à la fois :

- en toute conformité, des **textes internationaux** ratifiés par la France, des **dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires de la République** et en particulier du **Code de l'Education**,
- et des **mesures organisationnelles** adaptées aux spécificités du contexte local.

La présente Charte reprend ainsi, sous une forme simplifiée, les principaux éléments de la Règle Commune et ses annexes qui précisent l'ensemble des règles de comportement individuel et collectif à observer vis-à-vis de la scolarité, des personnes et des biens ainsi que certains aspects du fonctionnement de l'établissement.

Ces règles sont les fondements du « vivre ensemble » au sein de la Communauté Scolaire du lycée qui peut s'apparenter à une microsociété.

Chaque lycéen, élève ou étudiant, mineur ou majeur dispose d'un certains nombre de droits qui sont ici également rappelés. Il a en contrepartie des devoirs ou des obligations vis-à-vis de ces règles communes qu'il doit s'engager personnellement à respecter dans la classe, dans l'établissement et à ses abords, et dans tout lieu public où ses actions ne peuvent être détachées de sa qualité de lycéen.

Le respect de l'ensemble de ces règles contribue ainsi à :

- **instaurer un climat de vie scolaire serein et favorable** aux études et à l'épanouissement au sein de l'établissement,
- **développer une confiance partagée entre adultes et lycéens**
- **créer un esprit de solidarité entre lycéens.**

Responsable de l'ordre dans l'établissement et à ses abords mais aussi habilité à intervenir sur des faits imputables aux lycéens hors établissement ne pouvant être détachés de leur qualité, il appartient au Chef d'établissement, ainsi qu'à tous les Personnels investis de l'autorité, (professeurs, personnels d'Education et de Vie Scolaire), de veiller au respect des Droits et Devoirs de chacun et à l'application de la Règle Commune.

Les signatures du Lycéen (élève ou étudiant), majeur ou mineur, ainsi que celles de ses représentants légaux, attestent de la lecture et de l'entière acceptation de ce texte, et conditionnent la validité de l'acte d'inscription ou de réinscription .

Signature du Lycéen

Signatures de ses représentants légaux

→ F 5 a - JE SUIS UN CITOYEN LYCEEN, MAJEUR ou MINEUR

J'ai le DROIT	J'ai le DEVOIR (= l'obligation)
❶ de bénéficier des garanties dues à tout lycéen en matière disciplinaire suite à une action engagée pour non respect de la Règle Commune	● de satisfaire à TOUTES LES DISPOSITIONS de la REGLE COMMUNE et ses ANNEXES ou Règlement Intérieur en partie résumées dans la présente CHARTRE, sous peine d'encourir une mesure disciplinaire
❷ au respect de ma personne et de mon image	● de respecter les autres quel que soit leur âge, leur sexe et leur statut (professeurs, surveillants, personnels administratifs et de service, élèves...) à l'intérieur ou à l'extérieur du lycée, y compris à travers l'usage d'internet ● de ne pas tenir des propos injurieux, diffamatoires ou discriminatoires (à caractère raciste ou sexiste) ● de respecter le principe d'égalité entre garçon et fille ● de ne pas filmer et diffuser des images de toute personne (adulte comme lycéen) sans son accord préalable ● de faire preuve de savoir vivre et de courtoisie (user d'un langage policé, s'excuser lors d'un retard, éteindre son téléphone portable dès l'entrée en classe...)
❸ de m'exprimer librement et d'être écouté	● de ne pas porter atteinte à la liberté et à la dignité des autres et de les écouter (demander la parole sans interrompre le professeur ou un camarade) ● d'être attentif aux autres et d'être solidaire avec les plus vulnérables
❹ de représenter, d'être représenté, et de participer à la vie du lycée	● d'assumer mon rôle d'électeur, de délégué et de représentant de mes pairs (= mes camarades)
❺ d'être informé	● de prendre connaissance de l'information reçue
❻ de me réunir, de m'exprimer collectivement, c'est-à-dire de publier et d'afficher dans le respect des règles en vigueur	● d'informer au préalable l'Administration du Lycée (CPE DIRECTION) afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour tout affichage, de publication, ou réunion ● d'utiliser les emplacements réservés à l'expression des élèves (panneaux d'affichage) et après accord des CPE
❼ d'être protégé contre les agressions physiques et morales	● de ne pas user de violence verbale, physique, psychologique... sous quelle forme que ce soit (bizutage brimade, boycott, harcèlement...) et d'en réprouver l'usage ● de briser la loi du silence en cas de souffrance d'un ou plusieurs élèves ● de ne pas introduire dans l'enceinte du lycée toute arme ou objet dangereux ● de ne pas introduire, consommer, faire commerce dans le lycée, comme à ses abords, des substances prohibées (stupéfiants, boissons alcoolisées, énergisantes ...) ● de prendre des précautions contre le vol
❽ à une prévention sanitaire et sociale	● de venir au Lycée dans un état de santé me permettant de suivre les cours ● d'informer l'infirmière de tout traitement permanent ● de ne pas abuser de l'Infirmier pendant les cours ● de ne pas quitter le lycée sans l'autorisation de l'infirmière et des CPE et une décharge, si je suis malade ● de ne pas fumer ou de vapoter dans l'enceinte du Lycée
❾ à l'hygiène et à la sécurité	● d'avoir une tenue vestimentaire décente ● de ne pas utiliser les dispositifs de sécurité sans raison ● de ne pas introduire tout engin à roulettes ● de respecter les règles d'hygiène, les consignes de sécurité et d'évacuation, la propreté des WC
❿ à un cadre de vie propre et agréable	● d'observer un comportement éco-citoyen, ● ne pas dégrader les matériels et locaux (inscriptions ...), ● de faciliter et respecter le travail des agents d'entretien ● de respecter la propreté des espaces verts, des lieux de travail (salles de cours et d'étude), de restauration (self), de loisirs (Agora), de circulation (cours, couloirs) et d'utiliser les poubelles (papier, emballage, mégot éteint) ● de ne pas gaspiller les aliments au self, de desservir les tables ● de ne pas accéder aux salles avec des boissons (gobelets, cannettes) ou de la nourriture

→ F 5 b - JE SUIS UN ELEVE ou ETUDIANT RESPONSABLE

J'ai le DROIT	<i>J'ai le DEVOIR (= l'obligation)</i>
① de recevoir un enseignement laïc sans aucune pression idéologique, politique ou religieuse, dénué de toute préoccupation mercantile	● de ne pas faire de propagande, ● de respecter la laïcité (cf F6Charte) et les idées des autres ● de faire preuve de tolérance et d'objectivité ● de ne pas me livrer à une activité commerciale sans autorisation particulière à demander aux CPE
② à ce que soient assurés tous les cours inscrits à l'emploi du temps	● d'être ponctuel, de travailler et d'assister à tous les cours ● d'informer la Vie Scolaire de mes absences, de les justifier comme les retards, et de rattraper les cours ● de ne pas quitter les cours ou l'internat sans autorisation des CPE (demande écrite préalable des parents) ● de disposer du matériel nécessaire, d'avoir une tenue décente et appropriée aux activités (blouse en SVT et Phys Chimie ; chaussures et tenue adaptées aux activités EPS)
③ à une aide financière en cas de nécessité (bourses, Fonds Social Lycéen ou CROUS pour les étudiants)	● de participer aux sorties pédagogiques obligatoires et gratuites ● de payer les frais d'hébergement (restauration et internat) ● de contribuer au financement de certaines activités scolaires et péri scolaires à caractère facultatif si je souhaite y participer ● de réparer dégradations et préjudices commis
④ de recevoir aide et conseils dans mon travail scolaire et d'accéder aux ressources pédagogiques du lycée (CDI – salles informatiques)	● de respecter l'autorité et les consignes des professeurs ● de manifester de la bonne volonté, de la motivation, de participer aux activités de soutien proposées au lycée ● d'avoir toujours sur moi mon carnet de vie scolaire ● de pénétrer en classe calmement ● d'observer une posture correcte et une attitude studieuse dès le début du cours ● de ne pas utiliser de baladeur ou de téléphone dans tout espace de travail (cours - CDI – EPS) ● de ne pas perturber le cours (bavardages, commentaires déplacés, sonnerie de portable) ● de ne pas prendre la parole sans la demander ● de ne pas me déplacer sans autorisation dans la Classe ● de respecter les règles du CDI ● de respecter les règles d'utilisation de l'outil informatique
⑤ à une évaluation, de quelque nature qu'elle soit, de mon travail	● de participer à toutes les évaluations et de rendre tous les travaux demandés dans les délais prescrits ● de ne pas tricher, ou falsifier de note ou signature ● de communiquer mes résultats scolaires à mes parents
⑥ à des informations et des conseils sur l'orientation et les poursuites d'études, la vie et l'activité du Lycée	● de réfléchir à mon avenir et d'élaborer mon projet personnel d'orientation post 2 NDE, post BAC, post STS ● de transmettre ces informations à mes responsables légaux (documents, dates de réunions ...)
⑦ de choisir des options et des activités péri scolaires facultatives	● d'assister à toutes les options et activités auxquelles je me suis inscrit en début d'année, y compris facultatives ● d'être assuré pour participer à des activités non obligatoires
⑧ de profiter des plages de liberté laissées par l'emploi du temps et de sortir du Lycée	● de gérer avec intelligence le temps libre en faisant preuve de responsabilité et d'autonomie dans les espaces de travail (études - CDI) ou de détente (cour ou Agora, cafétéria, clubs du FSE) et aux abords du lycée
⑨ de recevoir un ensemble de prestations de qualité me mettant en situation de réussite	● d'offrir par un comportement correct, une image positive du Lycée, lors de déplacements pédestres ou en transport en commun, pour rejoindre le lycée, l'internat, ou le lieu d'une activité pédagogique organisée sur temps scolaire ou non (compétition sportive ...)

→ F 5 c - JE SUIS ETUDIANT et STAGIAIRE EN ENTREPRISE

J'ai le DROIT	<i>J'ai le DEVOIR (= l'obligation)</i>
❶ de bénéficier des DROITS inhérents à mon statut de citoyen lycéen et d'étudiant déjà définis dans la présente CHARTE	● de SATISFAIRE A TOUTES LES OBLIGATIONS déjà définies dans la présente CHARTE et CONTRAT d'ATTITUDE et de COMPORTEMENT qui m'ont été remis lors de mon inscription
❷ de recevoir un enseignement théorique et pratique qui me forme et me prépare à la vie professionnelle	● de définir mon projet d'avenir professionnel et de me donner les moyens de l'atteindre ● de manifester une réelle motivation par rapport à la formation poursuivie ● d'adopter une attitude positive et volontaire face à d'éventuelles difficultés rencontrées ● d'exprimer en toute franchise auprès de tout membre de l'équipe de suivi (professeurs, CPE, infirmière, Assistante sociale...) tout doute ou difficulté de nature pédagogique ou personnelle susceptible de contrarier ma réussite
❸ de recevoir aide et conseils de mon maître de stage en entreprise et de mon professeur référent	● d'observer une attitude de FUTUR PROFESSIONNEL CREDIBLE en toute circonstance ● de représenter le Lycée en veillant à ne pas dévaloriser son image en adoptant un comportement exempt de tout reproche ● de respecter les horaires de travail, d'entretien et de rendez vous ● de respecter scrupuleusement l'obligation d'assiduité ● en cas d'absence prévisible ou non, de prévenir l'entreprise et de la justifier ● de respecter le règlement intérieur de l'entreprise et les consignes du tuteur ● de ne pas abandonner un stage sans, au préalable, en avoir discuté avec le tuteur et le professeur référent, et obtenu leur commun accord ● en cas d'abandon effectif du stage, de rédiger une lettre de démission exposant les motifs tout en respectant les formes de politesse vis à vis de l'entreprise d'accueil et de remettre cette lettre en mains propres au tuteur ou, à défaut de lui envoyer en pli recommandé

→ F 5 d - JE SUIS ELEVE ou ETUDIANT et AGE DE 18 ans ou PLUS

<i>J'ai le droit</i>	<i>J'ai le devoir (= l'obligation)</i>
❶ d'exercer les prérogatives de la majorité civile,	● d'en assumer toutes les responsabilités, en particulier sur le plan civil et pénal, ● de respecter TOUTES les obligations édictées dans le REGLE COMMUNE et ses ANNEXES
<i>J'ai la possibilité</i>	<i>J'ai le devoir (= l'obligation)</i>
❶ d'accomplir tous les actes qui, en matière de scolarité sont, dans le cas d'élèves mineurs, du ressort des seuls responsables légaux	● dans ce cas, d'informer par écrit le Chef d'établissement de ma volonté d'assumer tout ou partie des conséquences en matière de scolarité, et de lui préciser la portée de mes intentions (1)

- (1) - procéder à toute inscription, annulation, changement d'établissement, choix d'orientation
 - être destinataire de tout courrier (relevé de notes permanent, bulletin trimestriel, relevé et demande de justificatif absence,
 - supporter le coût de tous les frais inhérents à la scolarité et dans ce cas, apporter la preuve que ses revenus personnels lui permettent de faire face à ses nouvelles obligations financières ou qu'une personne solvable se porte caution pour lui.